

■ **Transférer le trafic des poids lourds vers le rail**

Notre politique des transports a pour but de transférer le trafic des poids lourds vers le rail afin de préserver l'environnement et de désengorger les routes.

Pour y parvenir, il faut instituer une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). Cette redevance remplacera l'actuelle taxe forfaitaire, qui ne tient pas compte des kilomètres parcourus. La RPLP, en revanche, freinera la forte progression du transport de marchandises par route. Elle est indispensable pour concrétiser le mandat de protection des Alpes que le peuple suisse a fait inscrire dans la constitution en 1994.

■ **Renforcer la position de la Suisse face à l'UE**

Dans le cadre des négociations bilatérales avec l'Union européenne, il est prévu de relever progressivement la limite de poids des camions pour qu'elle atteigne 40 tonnes en 2005. L'avantage de ce relèvement est que les camions devront faire moins de trajets pour transporter la même quantité de marchandises. Si la limite de 28 tonnes était supprimée sans que l'on prenne de mesure d'accompagnement, nos routes seraient envahies par les poids lourds et le transport de marchandises par rail serait condamné. La RPLP nous garantit une protection efficace et renforce la position de la Suisse face à l'UE. Si l'on n'introduit pas cette redevance, la conclusion des négociations bilatérales

sera difficilement envisageable au regard des exigences de notre politique intérieure.

■ **Une charge financière supportable pour les entreprises et les ménages**

Le relèvement de la limite de poids réduira sensiblement les frais de transport, puisqu'on pourra charger davantage de marchandises par voyage. La RPLP représente une charge d'une ampleur à peu près égale à cette réduction de coût. C'est pourquoi il est faux d'affirmer qu'elle grève lourdement les entreprises. Pour les ménages, elle représentera tout au plus une charge supplémentaire de 11 à 55 francs par an.

■ **Pourquoi un référendum?**

Un comité constitué autour de l'ASTAG, l'Association suisse des transports routiers, a lancé un référendum contre la loi. Il conteste l'utilité de la RPLP comme instrument de la politique des transports, fait valoir que le montant de cette taxe est trop élevé et dit craindre ses conséquences pour l'économie.

■ **Considérations du Conseil fédéral et du Parlement**

La RPLP est la clé de voûte de notre politique des transports. Elle favorise le transfert du trafic des poids lourds vers le rail et prépare la voie aux accords bilatéraux avec l'UE. Comme le produit de cette redevance sera investi dans la modernisation des réseaux routier et ferroviaire, toutes les régions du pays en profiteront et des milliers d'emplois seront créés.